



Fiche d'information

Date :

24 septembre 2018

Prime moyenne : un chiffre-clé pour l'évolution des primes dans l'assurance obligatoire des soins

Dans l'assurance-maladie sociale, chaque assuré paie une prime dont le montant dépend de plusieurs facteurs, comme

- son âge,
- son lieu de résidence,
- la franchise choisie,
- év., un modèle avec choix limité du fournisseur de prestations et
- la couverture accidents.

En raison de la multitude de combinaisons possibles, il existe près de 250 000 primes différentes. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) calcule différentes moyennes pour avoir une meilleure vue d'ensemble de ces primes et pouvoir répondre aux questions liées à leur évolution, comme :

- Quelle a été l'évolution des primes en Suisse au cours des dix dernières années ?
- À combien s'élève la prime moyenne pour les enfants dans un canton donné ?
- Comment a évolué la prime pour les jeunes adultes par rapport à l'année précédente ?

Prime standard

Jusqu'ici, l'OFSP calculait les moyennes en se fondant dans une large mesure sur la prime standard, qui correspond à la prime payée pour l'assurance obligatoire des soins par un adulte ayant une franchise de 300 francs, avec la couverture accidents et le libre choix du fournisseur de prestations.

Évolution des primes : changement de chiffre-clé

La prime standard n'est aujourd'hui plus représentative, car plus de 80 % des assurés optent pour une franchise plus élevée, un modèle impliquant un choix limité des fournisseurs de prestations ou une combinaison des deux. En 2008, ils n'étaient que 61 % à utiliser une franchise plus haute.

En outre, une adaptation de la compensation des risques entraînera dès 2019 des écarts de primes plus grands entre les jeunes adultes et les adultes. En effet, suite à une décision du Parlement de baisser de 50 % la compensation des risques des jeunes adultes âgés entre 19 et 26 ans, les caisses seront dorénavant incitées à leur proposer des primes plus basses, comme la loi l'autorise. Mais cet allègement sera financé par une hausse de la compensation des risques des adultes de plus de 26 ans, qui paieront donc des primes plus élevées.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et Campagnes, Section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

La prime standard, utilisée comme chiffre-clé, ne concerne que les adultes. Elle reflèterait donc non seulement la hausse des coûts, mais aussi l'augmentation des primes due à la décharge des jeunes adultes. Toutefois, pour représenter l'augmentation des primes pour l'ensemble de la population, le calcul des moyennes doit inclure toutes les tranches d'âge.

Les principaux facteurs influençant les primes, notamment l'évolution des coûts et le comportement des assurés dans le cadre de leur libre choix, doivent aussi se répercuter sur le nouveau chiffre-clé.

Prime moyenne

Dès à présent, l'OFSP utilise comme chiffre-clé la moyenne pondérée de l'ensemble des quelque 250 000 primes. Pour la calculer, il se sert de l'estimation fournie, par les assureurs, de la répartition des assurés en fonction des différents montants de prime. Ce chiffre-clé est appelé **prime moyenne**. Elle correspond à la charge moyenne que représentent les primes pour chaque personne et reflète ainsi l'importance des primes des assurés et, partant, les coûts à la charge de l'assurance-maladie sociale. Cette prime moyenne peut être calculée pour différents sous-groupes, par exemple, les assurés d'une certaine région ou affiliés à un assureur donné.

Cependant, la prime standard reste la prime déterminante pour calculer les prestations complémentaires.

Comparaison entre prime standard et prime moyenne

Pour l'année 2019, la prime moyenne en Suisse s'élève à 315.20 francs par mois, alors que la prime standard moyenne des adultes est de 477.90 francs par mois.

La prime moyenne est plus basse que la prime standard moyenne pour les raisons suivantes :

- Les enfants et les jeunes adultes, qui paient des primes moins élevées que les adultes, sont compris dans la prime moyenne, et non dans la prime standard.
- Les modèles d'assurance prévoyant une franchise à option ainsi que le choix limité du fournisseur de prestations sont plus avantageux et sont pris en compte dans la prime moyenne.
- En ce qui concerne la prime moyenne, la part des primes correspondant à la couverture accidents est prise en compte uniquement pour les primes incluant cette couverture.

Aperçu des primes moyennes en francs suisses

	Prime moyenne	Prime standard
Toutes tranches d'âges confondues	315.20	pas calculée
Enfants	100.90	113.70
Jeunes adultes	274.10	374.10
Adultes	372.30	477.90

Les quelque 250 000 primes, qui représentent chaque cas de figure, peuvent être consultées sur le site du calculateur de primes : www.priminfo.ch

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et Campagnes, Section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.